

Mars 2024

L'AQPV... les débuts d'un organisme pionnier.

LA NAISSANCE DE L'AQPV

À Micheline Baril, dont les chuchotements ont eu l'impact d'un cri...

Vidéo : https://aqpv.ca/wp-content/uploads/aqpv-01_video2-retrospectives-et-perspectives_online_fr_16-9_.mp4

Production | AQPV 2024
Maison de production: [CC-Lab](#)

Micheline Baril, une femme de conviction et en action: le premier dépôt de la déclaration de la victime au tribunal.

« En deuxième année de droit à l'Université de Montréal (1985 – 1986), par le biais de la Clinique des services juridiques, j'ai effectué un stage auprès de Plaidoyer-Victimes et j'ai travaillé de concert avec sa fondatrice, Micheline Baril.

Madame Baril, avec toute sa douceur, sa fragilité et sa persévérance, savait réunir autour d'elle des gens de tous horizons (médecins, juges, avocats, philosophes, criminologues, représentants d'organismes publics, etc.) afin de les rallier à sa mission profonde: la reconnaissance des droits des victimes. Dès lors, il a été décidé que la déclaration de la victime (appelée Victim Impact Statement) serait la pierre d'assise du droit des victimes. J'ai donc élaboré plusieurs projets de déclarations qui ont été présentés aux différents comités de Plaidoyer-Victimes. À l'époque, nous préconisons aussi une déclaration pour les proches de la victime. Le but à atteindre : que le ministre de la Justice à l'époque, l'honorable Herbert Marx, l'intègre dans le processus judiciaire par le biais des procureurs de la Couronne. Ainsi, en 1986, j'ai assisté au premier dépôt au tribunal, par un procureur, d'une déclaration de la victime lors d'observations sur la peine.

Par sa force de conviction, ses qualités de rassembleuse, son jugement politique et son discours empreint de douceur et de passion, madame Micheline Baril a su rallier toutes les instances à sa mission pour la reconnaissance du droit des victimes. L'ensemble de la société doit lui en être reconnaissante ».

Josée De Carufel

Juge de paix magistrat, Cour du Québec
Stagiaire à l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (1985-1986)

DÉCLARATION DE LA VICTIME

Ébauche de la première déclaration de la victime intitulée alors "Déclaration écrite de la victime"

modèle #1

DÉCLARATION ÉCRITE DE LA VICTIME

numéro du dossier: à être inséré au préalable.

Informations écrites ou orales: {

Nom de la victime: à être inséré au préalable (?)

Nom de l'accusé: (?) "

Date du procès: (?) "

Cette déclaration a pour but unique d'informer le Tribunal des impacts que l'acte criminel a eu sur vous.

(Joindre des feuilles supplémentaires ?)

Donc on permet cette réponse personnelle: Nom: (init:)

1) Pourriez-vous (nous) décrire les faits reliés à l'acte criminel posé contre vous. (Heure, endroit, étiez-vous seul, etc...)

(10 lignes)

2) Avez-vous souffert de blessures physiques lors de la commission de l'acte criminel. (Nature des blessures, nom du médecin et de l'hôpital s'il y a lieu, prenez-vous des médicaments depuis? etc...)

(10 lignes)

Réponse la dernière de cette question (?)

3) Souffrez-vous depuis l'acte criminel de traumatismes psychologiques (perte de mémoire, insomnie, peur, changement de comportement etc...)

(10 lignes)

finir
facture
avant

4) Avez-vous subi des pertes financières dû à l'acte criminel posé contre vous (frais de nettoyage, perte de salaire, vol d'objets etc...) S.V.P. joindre les FACTURES

(10 lignes)

Avez-vous été remboursé par vos assurances?
proportion: à demander?

A ne viser cette formule
pr le mode
de réparation
possible.

5) Seriez-vous prêt à rencontrer l'accusé afin de discuter avec lui les conséquences que l'acte criminel a eu sur vous?

(10 lignes)

6) Auriez-vous d'autres commentaires à ajouter à titre d'information pour le Tribunal?

(10 lignes)

Formule
à la fin.

Cette déclaration est faite au meilleur de ma conscience.

(nom de la victime) (date)

Cette déclaration a été complétée avec l'aide de.

(nom) (professionnel)

Possibilité d'insérer d'autres informations plus tard (?)
* -> Remise à jour

Micheline Baril: son engagement et sa contribution exceptionnelle à la victimologie à travers deux documents:

1. [L'envers du crime](#) (1984), sa thèse de doctorat, un document fondateur en victimologie.
2. [Avant-propos du livre](#) *L'envers du crime* (2002), portrait du parcours de cette femme exceptionnelle et de son œuvre.

EXCLUSIVITÉ FORMATION



Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale

Formation en ligne asynchrone



Membre | 40 \$

Non-membre | 80 \$

La formation asynchrone sur “[Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale](#)” est offerte, dans le cadre du 40e anniversaire de l’association, aux tarifs spéciaux de **40 \$ pour les membres** et 80 \$ pour les non-membres.

LE SAVIEZ-VOUS?



Plongez dans notre toute nouvelle série *Le saviez-vous ?*



Nous démarrons avec une rétrospective sur les débuts du **bulletin d’information de l’AQPV** qui devrait piquer votre curiosité !

40
ans de plaider...
Rétrospective et perspectives



LE SAVIEZ-VOUS ?

1985

**Le bulletin d'information de
l'AQPV**



1985...



Paru pour la première fois en 1985, et à huit occasions par la suite, le **bulletin d'information de l'AQPV** rejoint plus de 1 500 personnes et organismes intéressés par la question des victimes. Un outil précieux pour alimenter les liens avec les membres, faire circuler l'information et permettre de connaître les initiatives et les projets en cours.



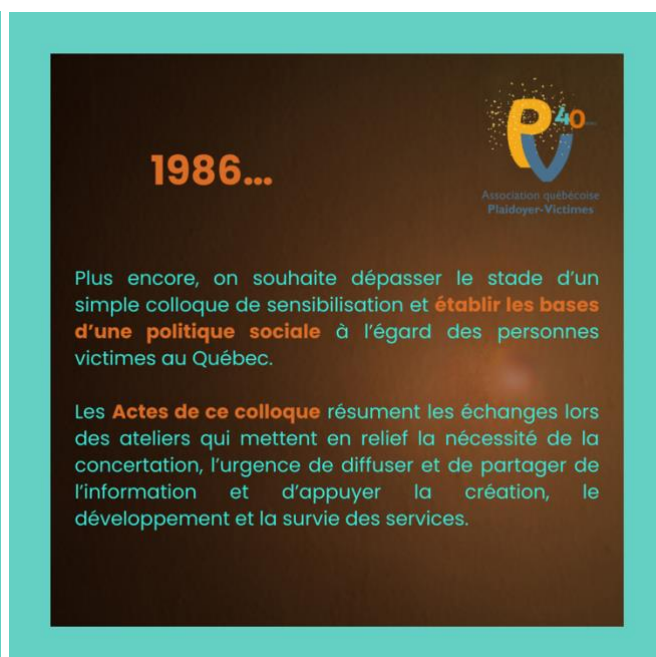
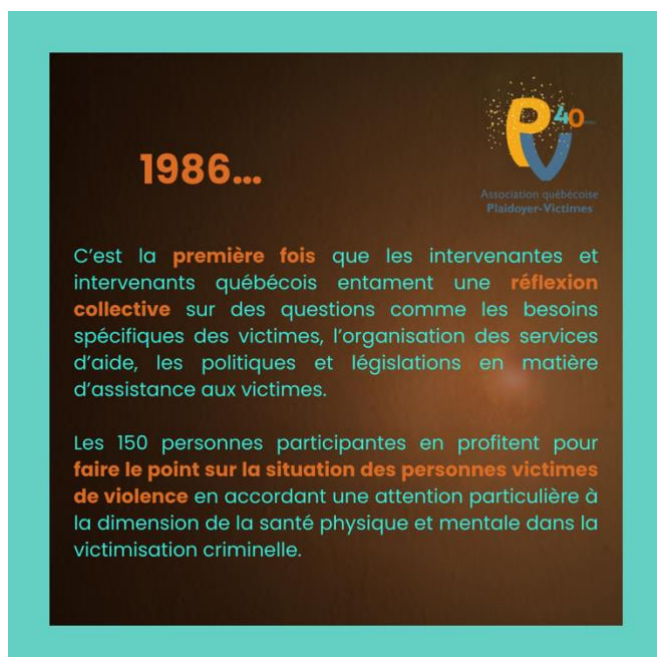
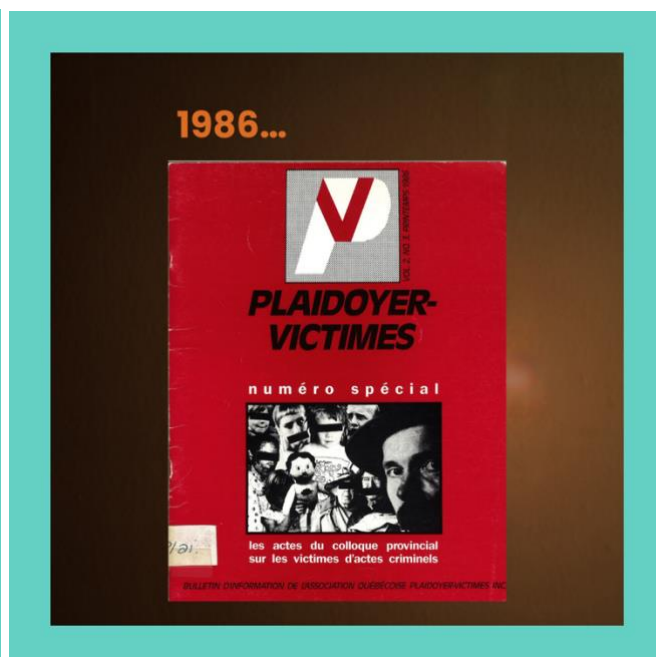
1985...



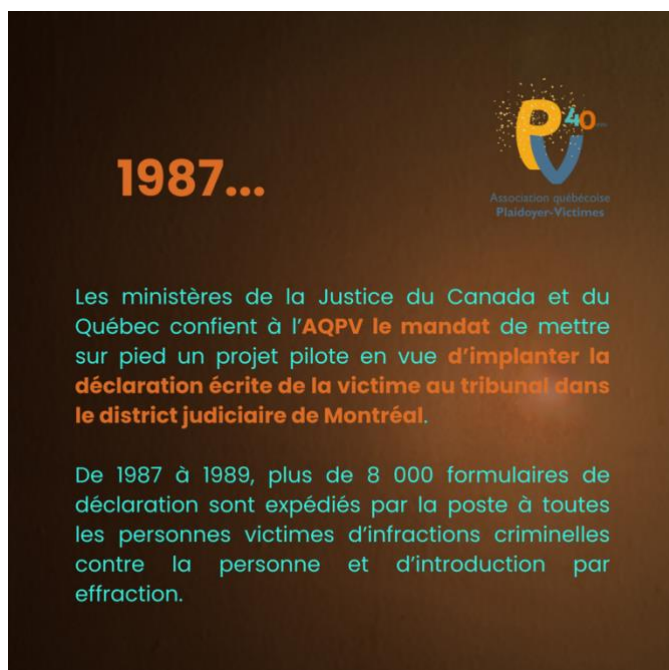
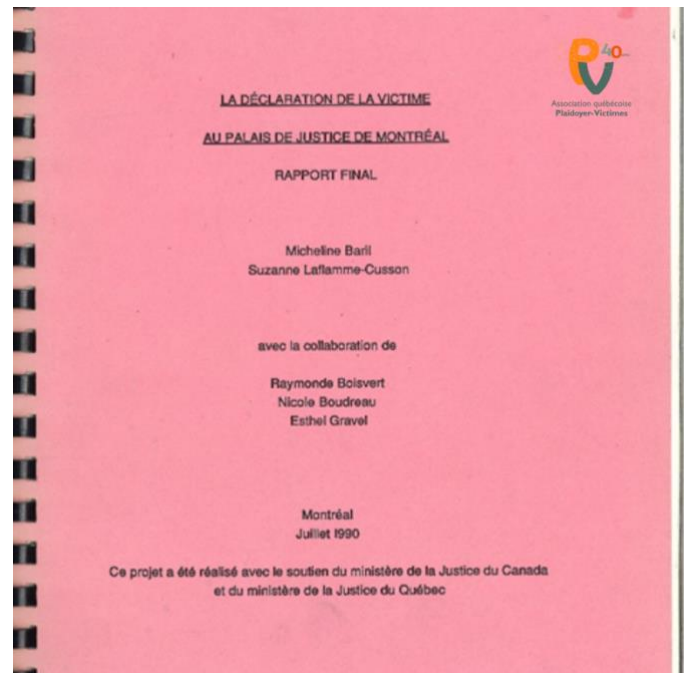
Le **bulletin d'information de l'AQPV** fait aussi la lumière sur des problématiques méconnues au moyen de dossiers thématiques, notamment la victimisation des enfants, la question de l'indemnisation, la nécessité de se doter d'une politique québécoise d'aide aux victimes et la maltraitance des personnes âgées.

En 1986, le tout **premier colloque provincial sur les personnes victimes d'actes criminels!**

Pour en savoir plus : [Les Actes du colloque](#)



En **1987**, la déclaration de la victime au tribunal, un projet de recherche-action ambitieux!



1989

Réunissant près de 375 participants, ce 2e colloque organisé par L'AQPV favorise la diversité et l'originalité des thèmes; les victimes sont panélistes dans des ateliers ; les congressistes sont conviés, de même que le grand public, à une soirée qui prend la forme d'un «Droit de parole » pour les victimes d'actes criminels.

Vous voulez en savoir plus?



Consultez les actes du colloque



https://www.aqpv.ca/wp-content/uploads/1989_actes.pdf



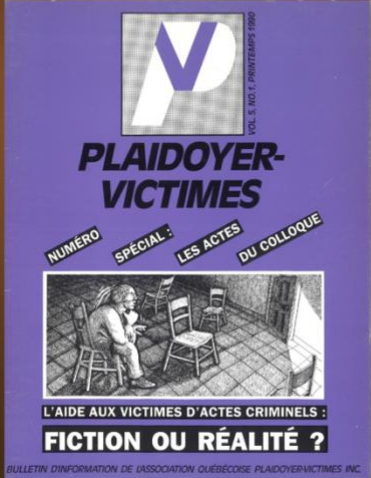
40
ans de plaider...
Rétrospective et perspectives

LE SAVIEZ-VOUS ?

1989

**2ème colloque provincial
sur les personnes victimes
d'actes criminels**

1989...



NUMÉRO SPÉCIAL : LES ACTES DU COLLOQUE

**L'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS :
FICTION OU RÉALITÉ ?**

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES INC.

1989...



L'AQPV récidive en tenant son **2e colloque, L'aide aux victimes d'actes criminels: fiction ou réalité?**

Cet événement réunit cette fois près de **375 personnes** de toutes les régions du Québec et de tous les milieux.

1989...

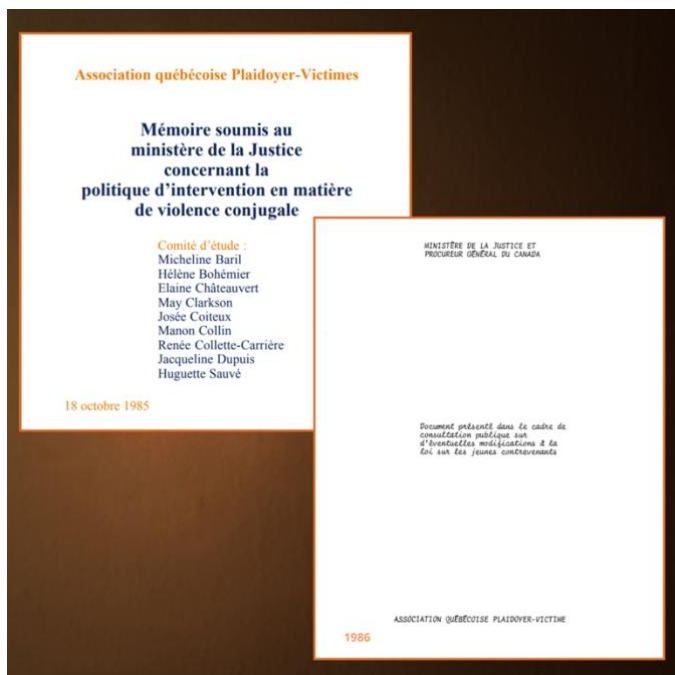


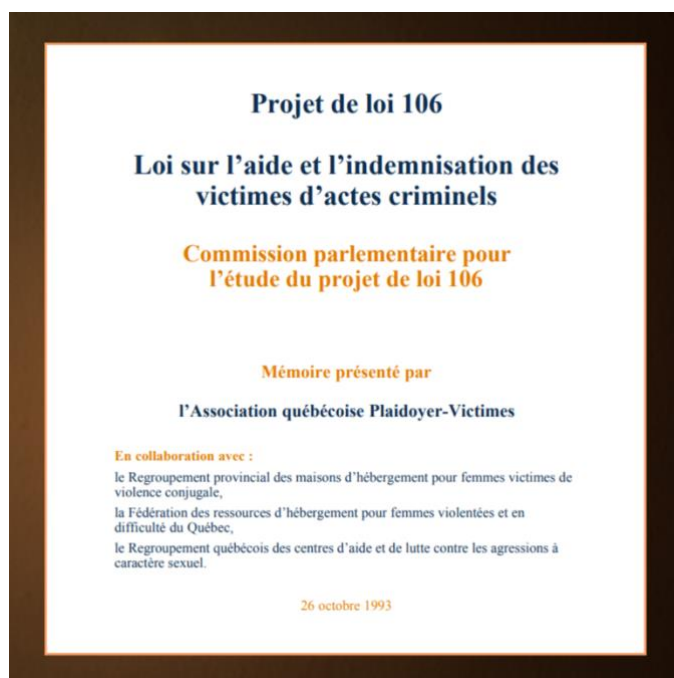
Les conférences et les discussions font ressortir que des progrès réels ont été réalisés dans le domaine de l'aide aux victimes, mais tel un leitmotiv, une phrase revient dans les propos et les conclusions : il reste beaucoup à faire!

Cela veut dire : poursuivre la sensibilisation, allouer d'autres ressources, améliorer la formation des intervenantes et intervenants, être à l'affût et être critique quant à la reconnaissance effective des droits des victimes.

1984-1993 | Une décennie riche d'engagements et de changements avec des **réformes législatives importantes** qui ont façonné le paysage juridique au Québec et au Canada.

L'AQPV met de l'avant mémoires et analyses auprès de diverses instances et se positionne, plus que jamais, au cœur de la défense des droits et intérêts des personnes victimes!





REGARDS SUR UNE DÉCENNIE

“[Regards sur une décennie](#)” par Arlène Gaudreault

